



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Jeux Olympiques

Question écrite n° 25591

Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à Mme la ministre de la jeunesse et des sports quelles initiatives elle compte prendre soit au niveau national, soit au niveau de l'Union européenne, soit dans le cadre des relations avec le comité international olympique pour élucider, et éventuellement enrayer, les pratiques de corruption qui semblent présider, malgré les consignes de silence données par son président, au sein du CIO, à l'attribution et les choix de sites olympiques et des villes où doivent se dérouler les jeux.

Texte de la réponse

Les faits présumés de corruption, reconnus par les instances dirigeantes du Comité international olympique (CIO), concernent les conditions dans lesquelles ont été désignées les villes de Salt Lake City pour les jeux Olympiques d'hiver de 2002 et Nagano pour ceux de 1998. Ces faits font l'objet d'une double enquête : celle menée par les autorités judiciaires des pays concernés et celle, interne, menée par le CIO. Sans interférer dans le déroulement de ces procédures, Mme la ministre de la jeunesse et des sports est très préoccupée par des pratiques qui entachent gravement les valeurs que doivent porter le sport en général et l'olympisme en particulier. Ces pratiques de corruption s'inscrivent dans une série de dérives qui trouvent leur origine dans la pression de plus en plus forte d'intérêts commerciaux et financiers sur l'organisation des grands événements sportifs. Face aux enjeux économiques considérables générés par ce type d'événement, il apparaît de plus en plus urgent d'instaurer de nouvelles règles basées sur l'indépendance du mouvement sportif à l'égard de tous les pouvoirs, et la transparence dans les modes de décision et de fonctionnement. La nécessité de ces changements relève en premier lieu du CIO, mais justifie également une implication des gouvernements. Cette position est très largement partagée au niveau de l'Union européenne et se traduit notamment par un travail commun des « Quinze » sur la création de l'Agence nationale de lutte contre le dopage. La ministre suit très attentivement ce dossier qui a fait l'objet d'une communication au conseil des ministres du 3 mars 1999. Enfin, dans ce contexte, la ministre souligne que l'implication de l'Etat dans la candidature de Paris aux jeux Olympiques d'été de 2008 sera fortement marquée par les exigences de transparence et d'éthique sportive.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25591

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1027

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2245